

DOC - 02415

E3-45
A8/78.3
1978
QCS8

CONSEIL DES UNIVERSITES

AVIS AU MINISTRE DE L'EDUCATION
SUR LE PLAN QUINQUENNAL 1978-1983

Avis n° 78.3

Québec, le 20 octobre 1978

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

1. COMMENTAIRES GENERAUX SUR LA POLITIQUE DES INVESTISSEMENTS EN MILIEU UNIVERSITAIRE	3
2. LE CADRE D'ANALYSE SOUMIS PAR LE MINISTERE ET LE PROJET DE PLAN QUINQUENNAL	6
2.1 Les enveloppes annuelles	6
2.2 Les ajouts de nouveaux espaces	7
2.3 Les cas particuliers	10
3. LES COMMENTAIRES DU CONSEIL DES UNIVERSITES	10
3.1 Les objectifs poursuivis	10
3.1.1 la croissance générale et l'accessibilité	11
3.1.2 les secteurs linguistiques	17
3.1.3 les régions et les établissements	20
3.2 L'inégalité dans la distribution des ressources	24
3.3 L'arrivée à l'université d'une double promotion des cégeps	25
3.4 Le financement normalisé	26
3.4.1 le financement en provenance d'autres sources	26
3.4.2 la réserve pour cas particuliers	28
4. LE RETARD APPORTE DANS LA MISE EN VIGUEUR DU PLAN 1978-1983	29
CONCLUSION	30
LISTE DES ANNEXES	32

INTRODUCTION

Le 11 octobre 1978, le Conseil des universités recevait une demande d'avis du ministre de l'Education sur le plan quinquennal d'investissements universitaires 1978-1983, en même temps qu'une copie du projet était remise aux universités dans le cadre de la consultation du ministère de l'Education sur la revue de programmes 1979-1980.

Malgré la date tardive à laquelle le projet lui a été soumis pour avis, le Conseil des universités a reçu le document ministériel avec le plus grand intérêt. D'abord, parce qu'il veut situer le développement physique des campus universitaires dans une perspective réseau plutôt qu'en fonction des seules demandes individuelles. Ensuite parce qu'il propose aux universités le cadre d'analyse que privilégie le Ministère pour réaliser cet objectif au cours des vingt prochaines années.

Le document comporte en effet trois dimensions:

- 1) La première, souvent plus implicite qu'explicite, indique la volonté du gouvernement de réduire les dépenses consacrées aux universités et fait suite au discours du budget prononcé par le ministre des Finances en mars 1978 concernant "la nécessité de réexaminer le rythme d'expansion de certains programmes" et en particulier "la hausse des dépenses des universités".⁽¹⁾
- 2) La seconde concerne l'élaboration d'un cadre normatif destiné à permettre une allocation rationnelle des sommes consacrées aux aménagements et aux acquisitions de mobiliers et d'appareils (enveloppes annuelles) de même que des montants consacrés à la construction ou à l'achat de nouveaux immeubles. Ce cadre est fondé à la fois

(1) Discours sur le budget, Assemblée nationale, mars 1978, page 25.

sur des normes d'espace et de coût et repose sur des prévisions de clientèles universitaires, ventilées suivant la langue et la région.

- 3) Le document présente enfin la répartition de l'enveloppe budgétaire consacrée aux investissements universitaires pour 1978-1979 et laisse entrevoir les projets envisagés de 1979 à 1983. Des informations plus précises sur la répartition de l'enveloppe sont données aux annexes A, B, C et D.

Le Conseil a examiné avec attention le document soumis par le Ministère. Il en a tiré des commentaires généraux et des considérations particulières sur les divers énoncés et hypothèses contenus dans le cadre de référence. Il s'est inquiété des implications que l'application de certaines de ces recommandations pourrait avoir sur la configuration du réseau et sur le développement de l'enseignement supérieur au cours des prochaines années. Le présent avis a été adopté lors de sa 98^e séance, tenue à Rimouski, le 20 octobre 1978.

1. COMMENTAIRES GENERAUX SUR LA POLITIQUE DES INVESTISSEMENTS EN MILIEU UNIVERSITAIRE

Les éléments de politique et le cadre normatif énoncés dans le document du Ministère sont formulés dans un contexte de rareté des ressources financières disponibles et confirme la volonté du gouvernement de réorienter ses priorités vers d'autres secteurs.

Le Conseil des universités reconnaît au gouvernement le besoin de fixer des priorités et de décider de restreindre les dépenses dans certains secteurs au profit d'autres programmes. Il peut remettre en question la pertinence de réduire le budget alloué aux universités à ce moment-ci, d'une telle proportion ou selon telles méthodes, et il doit en souligner les conséquences pour l'enseignement supérieur, mais il ne peut mettre en doute le pouvoir et la responsabilité qui incombent à l'Etat de fixer les priorités et de statuer sur l'allocation des ressources. De même, le Conseil des universités ne peut que reconnaître la situation financière difficile du gouvernement, les problèmes reliés à la croissance de l'économie globale et l'objectif gouvernemental de stabiliser la part des dépenses publiques dans l'économie nationale.

Le Conseil des universités déplore cependant que le ministère de l'Education, contrairement au ministre des Finances devant les centrales syndicales, ne se soit pas adressé aux universités en ces termes "et, ce faisant, n'ait pas situé le problème au niveau où il devrait vraiment être débattu.

Au contraire, le ministère de l'Education a préféré la voie indirecte et a choisi de présenter des décisions politiques à l'aide d'un appareil normatif dont il ajuste lui-même les paramètres du modèle à la seule

fin d'atteindre une conclusion préétablie. (1)

De la même façon, pour tenter de justifier sa décision de construire des immeubles sur les campus régionaux, le Ministère l'assoie sur une argumentation basée sur des prévisions de clientèles, dont la méthode est hautement criticable et qui, si elle était raffinée pour tenir davantage compte des facteurs démographiques et régionaux, pourrait conduire à des conclusions diamétralement opposées. Cela ne veut pas dire que le Ministère ait tort de favoriser le développement des universités en régions périphériques, si tel est là son objectif. Il gagnerait toutefois à l'énoncer plus clairement et à en formuler les principaux motifs.

Le ministère de l'Education a sûrement des motifs fort valables de vouloir réduire les investissements universitaires, de les étaler dans le temps, de privilégier tel type d'établissement et non tel autre. Le Conseil des universités aurait espéré plus d'ouverture de la part du Ministère sur ces questions. Il serait en effet plus facile pour les universités de comprendre les orientations du Ministère et de les accepter, sinon d'y adhérer, si elles étaient énoncées clairement, plutôt que fondées sur un appareil normatif dont les bases théoriques et empiriques sont particulièrement fragiles.

Le cadre normatif mis au point par le Ministère a relativement peu d'impact cette année sur les décisions de construire et ne sert en fait qu'à justifier les refus. En effet, seulement \$20,500,000 sont attribués, pour l'ensemble du plan, selon les critères normatifs dont une somme de \$1,300,000 en 1978-1979. Par comparaison, le Ministère s'est réservé un montant de \$24,500,000 pour les cas particuliers dont \$4,900,000 à allouer pour la seule année 1978-1979.

(1) C'est ainsi qu'il a fait évoluer ses prévisions de clientèles à la baisse entre le document de janvier 1978 et celui de septembre 1978 et qu'il a dû réduire d'environ 10% les espaces normalisés de l'ensemble du réseau.

Son impact n'en demeure pas moins extrêmement considérable à long terme, étant donné ce qu'une telle proposition implique pour le développement de l'enseignement supérieur. C'est pourquoi le Conseil des universités considère qu'il est important d'examiner dès maintenant le document du Ministère et d'essayer d'en dégager toutes les implications. En effet, s'il est présentement trop tard pour modifier l'orientation du présent plan, il serait opportun que le cadre de référence du plan quinquennal 1979-1984 et celui du plan 1980-1985, qui est présentement au stade de l'élaboration, tiennent compte des commentaires exprimés par le Conseil et soient modifiés en conséquence. C'est pourquoi, étant donné l'importance des enjeux et les conséquences de ces orientations pour l'avenir du réseau universitaire, le Conseil des universités désire être consulté le plus tôt possible sur le cadre de référence du plan quinquennal des investissements universitaires 1980-1985, afin de pouvoir transmettre son avis au Ministre avant que ne se soit engagé trop avant le processus décisionnel.

RECOMMANDATION I

ATTENDU le changement d'orientation que compte prendre le Ministère dans sa politique sur les investissements universitaires;

ATTENDU les implications pour le réseau universitaire des propositions contenues dans le document présenté par le Ministère sur le plan quinquennal 1978-1983;

ATTENDU l'absence ou l'imprécision des objectifs énoncés par le Ministère concernant le développement du système universitaire au Québec dont les implantations immobilières ne doivent être que le reflet physique;

Le Conseil des universités

DEPLORE le retard mis par le Ministère à soumettre son projet de plan d'investissements au Conseil pour avis et aux universités pour consultation;

REGRETTE que la publication de ce document n'ait pas été précédé d'un énoncé des objectifs du Ministère concernant le développement de l'enseignement supérieur au Québec;

RECOMMANDE, en conséquence, que l'adoption de ce projet de politique concernant les ajouts d'espace soit retardé jusqu'à ce que chacun des partenaires soit en mesure d'en évaluer les conséquences;

DEMANDE que les universités fassent connaître au Conseil des universités, d'ici le 1^{er} mars 1979, les conséquences prévisibles pour leur établissement du projet de politique proposé par le Ministère tant sur le plan de l'accessibilité aux études que sur le plan du développement de l'enseignement et de la recherche, afin que le Conseil des universités puisse proposer des alternatives au présent cadre de référence;

RECOMMANDE que le Conseil des universités soit consulté, le plus rapidement possible, sur le cadre de référence du plan quinquennal des investissements universitaires 1980-1985, afin de pouvoir transmettre son avis au Ministre avant que ne se soit engagé trop avant le processus décisionnel;

RECOMMANDE toutefois que le ministère de l'Education donne suite, sans délai, à ses propositions concernant les enveloppes annuelles prévues pour les réaménagements et pour le renouvellement et l'acquisition du mobilier et de l'équipement.

2. LE CADRE D'ANALYSE SOUMIS PAR LE MINISTÈRE ET LE PROJET DE PLAN QUINQUENNIAL

Le projet de plan quinquennal soumis par le ministère de l'Education comporte trois parties distinctes:

- 1) l'octroi d'enveloppes annuelles pour les réaménagements et pour l'acquisition et le remplacement du mobilier et de l'équipement;
- 2) l'accroissement du stock des biens immobiliers en fonction des besoins par l'achat, la construction ou la location d'espaces nouveaux;
- 3) la réserve pour cas particuliers.

2.1 Les enveloppes annuelles

Dans le projet de plan quinquennal 1978-1983, le ministère de l'Education maintient l'octroi de trois enveloppes annuelles distinctes pour:

- a) le réaménagement;
- b) le remplacement du mobilier et de l'équipement;
- c) l'acquisition de mobilier et d'équipement.

En définissant chacune de ces enveloppes, le Ministère a choisi de ne pas tenir compte des travaux du sous-comité sur les enveloppes qu'il avait lui-même mis sur pied, mais a préféré définir les enveloppes a) et b) à partir des critères de 1975-1976 et indexer l'enveloppe c) suivant des normes reliées au financement du fonctionnement.

Le résultat de cette opération a permis de consacrer un montant de \$20 922 000 à ces fins au cours de la première année du plan, ce qui représente 39.8% des montants totaux consacrés par le Ministère à l'investissement en 1978-1979. Cette somme correspond à un accroissement de 17.5% par rapport au montant attribué en 1977-1978.

2.2 Les ajouts de nouveaux espaces

Sur le plan des ajouts d'espace, le Ministère se fixe un objectif qu'il qualifie lui-même de conservateur. Il propose d'accroître le stock d'immeubles par des constructions ou par des achats de nouvelles bâties en fonction des besoins des clientèles universitaires prévues en 1996, cette date ayant été choisie parce qu'elle représentait le point le plus bas de la courbe de croissance des populations étudiantes d'ici les 20 prochaines années. Les besoins d'espaces non satisfaits d'ici là devront être comblés par des locations ou par des modes de collaboration inter-institutionnelle.

Pour mesurer l'effet de la croissance et estimer quel sera le besoin d'espace minimum du réseau en 1996, le Ministère s'est doté d'un modèle de détermination des besoins fondé sur des prévisions de clientèles et sur des normes d'espace en tenant compte des ressources existantes, dont la liste est fournie par l'inventaire des espaces dont dispose présentement chaque établissement. (ILUQ)

Un comité mixte ministère-université avait préparé des prévisions de clientèles étudiantes pour les années 1976-1991. Le ministère de l'Edu-

cation qui prévoit une chute possible des clientèles au cours des années 1990 a jugé cette série trop courte et a préféré ainsi rejeter complètement l'approche du comité mixte et proposer une méthode de calcul complètement différente pour prévoir le rythme de croissance des universités francophones et des universités anglophones. Les principaux paramètres de cette formule sont les suivants:

- a) on applique aux prévisions démographiques publiées par le Bureau de la statistique du Québec, par secteur linguistique et par groupe d'âge, les taux de fréquentation universitaire observés au Québec et en Ontario en 1976;
- b) lorsque le taux de fréquentation québécois est supérieur à celui de l'Ontario pour un groupe d'âge donné, on maintient ce taux de fréquentation à son niveau actuel jusqu'en 2001;
- c) lorsque le taux de fréquentation est inférieur, on fait l'hypothèse que le rattrapage, par rapport au taux ontarien observé en 1976, sera effectué dès 1981 et l'on maintient le taux ontarien de 1976 stable jusqu'en 2001 par la suite;
- d) on en déduit ensuite des taux d'évolution des clientèles universitaires du Québec par groupe linguistique et l'on applique ces taux de croissance aux clientèles actuelles de chaque établissement ou regroupement d'établissements pour en tirer des taux de croissance et des clientèles prévues "par région".

Une fois ces prévisions de clientèle effectuées, le besoin d'espace est ensuite déterminé par l'application à ces populations étudiantes de normes d'espace qui les convertiront en termes de besoins d'espace à construire, acheter ou louer. Le Ministère utilise comme guide les résultats du Comité mixte ministère-universités, mais réduit de 10% la proposition du Comité mixte pour la rendre plus conforme à la formule ontarienne de 1971. Ainsi, pour tenir compte de la rareté des ressources financières disponibles, le Ministère décide de ne considérer que les

étudiants à temps complet dans le calcul des espaces normalisés pour les bibliothèques, les salles d'assemblée et d'exposition, les équipements intérieurs de sport, les services aux étudiants et au personnel, les services de communication et le service d'entretien. Le besoin d'espace ainsi déterminé est ensuite comparé aux données de l'inventaire des locaux universitaires, ce qui permet d'établir la situation relative de chaque campus.

Enfin, dans l'estimation des coûts, le Ministère n'a pas jugé bon de retenir les recommandations du sous-comité sur les coûts mais a préféré utiliser comme substitut l'ouvrage de Robert Snow Means: "Building Construction Cost Data 1978".

Les résultats tangibles d'une telle opération peuvent être résumés de la façon suivante:

- 1) Les espaces normalisés dont le Ministère est prêt à assurer le financement d'ici 1986-1987 s'élèvent à 347.000 pi², ce qui correspond à 100% des besoins d'espace prévus pour 1996, et à 83% des espaces normalisés dont les besoins sont prévus en 1986-1987. Cet objectif correspond à un plafonnement de 6.27% de l'augmentation des espaces normalisés de 1976-1977 pour le réseau francophone et à un gel des acquisitions d'espaces dans le réseau anglophone qui est présentement suréquipé par rapport à ses besoins prévus pour 1996.
- 2) Les besoins temporaires d'ici 1996 seront comblés par des locations, ce qui signifie un sommet de 17% d'espaces en location en 1986-1987 sur l'ensemble des besoins de cette même année.
- 3) De nouveaux espaces pourront cependant être financés par d'autres sources, à condition toutefois de s'autofinancer au fonctionnement comme à l'investissement. Ces espaces une fois acquis viendront s'ajouter à l'inventaire des locaux et affecteront ainsi la configuration du réseau et l'estimation future des besoins d'espaces des autres établissements situés dans la même "région".

- 4) Pour la durée du plan quinquennal, \$20.5 millions ou 290.000 pi² ont été alloués selon cette méthode. Les ajouts d'espace envisagés sont les suivants:

Universités	No. de pi ² nets	(\$000)
UQTR	67,000	6,857.0
UQAC	92,000	8,474.0
HEC	57,000	4,841,0
CEUOQ	74,000	300.0 *
Total	290.000	20,472.0

* Achat et réaménagement de l'Ecole Taché

2.3 Les cas particuliers

Dans l'ensemble du plan quinquennal, le ministère de l'Education contribue une somme de 218.6 millions dont 155.5 dans l'enveloppe engagée, et 63.1 millions dans l'enveloppe non engagée correspondant à de nouveaux projets.

De ces 63.1 millions, 20.5 sont réservés pour l'ajout de nouveaux espaces et sont alloués en fonction du cadre normatif décrit ci-haut; 18.1 millions sont prévus pour la hausse des coûts et 24.5 millions sont réservés pour des cas particuliers à la discrétion du Ministère. Aucune information n'est fournie sur la destination de ces fonds ni sur les critères qui en détermineront l'utilisation.

3. LES COMMENTAIRES DU CONSEIL DES UNIVERSITES

3.1 Les objectifs poursuivis

Même si le ministère de l'Education se défend dans son préambule au document de chercher "à entraver le développement normal du secteur

de l'enseignement supérieur en limitant, entre autres choses, à un niveau donné les taux de fréquentation des clientèles étudiantes", le document sur les "Objectifs et politique du ministère de l'Education en matière d'investissements universitaires" présente une vision conservatrice du développement de l'enseignement supérieur et est orienté en fonction d'objectifs qui ne sont jamais explicités. Les conséquences pour le réseau des décisions qui en découlent ne seront pas moins capitales et leur impact se fera sentir à la fois

- au niveau de la croissance générale et de l'accessibilité
- au niveau des secteurs linguistiques
- au niveau des régions et des établissements

3.1.1 La croissance générale et l'accessibilité

Le Conseil des universités reconnaît, avec le ministère de l'Education, qu'une planification adéquate des investissements publics doit éviter une situation de suréquipement du réseau universitaire en fonction de besoins à court terme liés à la double promotion des cégeps et au gonflement des naissances de la période allant de 1950 à 1960. Il craint cependant qu'une mauvaise lecture de la réalité à venir et une trop grande prudence ne conduisent à un état de sous-équipement permanent qui serait aussi néfaste sur le plan social que la situation que l'on cherche à éviter, d'autant plus que les facteurs utilisés pour appuyer cet objectif permettent de douter du réalisme de l'argumentation proposée.

- Les prévisions de clientèles incorporées au plan: une vision pessimiste de l'avenir

Tout en reconnaissant l'impact du plafonnement démographique des années soixante sur la stabilisation des clientèles régulières des uni-

versités au début des années quatre-vingt, le Conseil des universités croit qu'il convient de mettre ce phénomène en perspective, tout comme le phénomène inverse de la double promotion des cégeps, dans l'établissement d'une ligne de conduite permanente pour l'avenir. En plaçant cette contrainte au centre de ses préoccupations et en négligeant de considérer les autres facteurs qui risquent d'avoir un impact sur le taux de participation des jeunes et des adultes à la vie universitaire, le ministère de l'Education hypothèque grandement l'avenir.

En effet, l'option de postuler un taux de croissance, basé sur le taux de fréquentation universitaire observé en Ontario en 1976, est arbitraire et peu prometteuse de croissance.

Tout d'abord, malgré qu'il soit plus élevé que celui du Québec pour la même année, le niveau ontarien de 1976 ne peut être considéré comme un objectif réaliste pour le Québec de l'an 2000, alors que les anglophones du Québec, sans parler des Américains, ont déjà atteint en 1976 des taux de fréquentation de 100% supérieurs à ceux de l'Ontario pour certains groupes d'âge. ⁽¹⁾ Déjà un premier exercice utilisant comme objectif à atteindre pour le Québec en l'an 2000, le taux de participation des anglophones du Québec en 1975 a été rejeté, sans doute parce qu'il permettait d'entrevoir des besoins d'espace beaucoup plus élevés. ⁽²⁾ Or une telle comparaison ne supposait rien de plus que le Québec ait atteint dans 20 ans un niveau de participation universitaire analogue à celui qui est présentement observé aujourd'hui aux Etats-Unis pour des groupes d'âge comparables, alors que le niveau de scolarisation universitaire de l'ensemble de la po-

(1) Sources: MEQ. Calculs des taux d'évolution par rapport à 1976 des clientèles universitaires québécoises en 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001, pp. 10 et 11

Robillard, M.: Les clientèles universitaires au Québec: évolution passée et perspectives d'avenir, 17 novembre 1976, page 71. Tableau 18. Ce tableau indique que les Etats-Unis en 1974 avait un taux de scolarisation semblable à celui des anglophones du Québec à la même date.

(2) Voir une comparaison de ces résultats suivant les deux études effectuées par le MEQ en janvier et en septembre 1978 à la page 13 de ce texte.

MODIFICATIONS APPORTÉES AU CADRE DE LA DEMANDE
ENTRE LE PROJET INITIAL ET LE PROJET REVISE

Cadrage initial (janvier 1978)

Espaces normalisés accordent en moyenne 113 p.c.
par E.E.T.C.

Cadrage revisé (septembre 1978)

Normes d'espaces

Pour tenir compte de la rareté des ressources financières disponibles, le Ministère a dû réduire d'environ 10% les espaces normalisés de l'ensemble du réseau (cf. p. 4)

Prévisions de clientèles étudiantes

Dans les universités francophones:

+ 52,61% en 1981 par rapport à 1976
+ 51,32% en 1986 par rapport à 1976
+ 33,38% en 1991 par rapport à 1976
+ 24,24% en 1996 par rapport à 1976
+ 26,45% en 2001 par rapport à 1976

Dans les universités anglophones:

+ 14,36% en 1981 par rapport à 1976
+ 12,92% en 1986 par rapport à 1976
- 0,37% en 1991 par rapport à 1976
- 7,03% en 1996 par rapport à 1976
- 5,12% en 2001 par rapport à 1976

basées sur les taux de fréquentation observés en 1975 au niveau universitaire (Québec)

Dans les universités francophones:

+ 32,32% en 1981 par rapport à 1976
+ 28,25% en 1986 par rapport à 1976
+ 12,65% en 1991 par rapport à 1976
+ 6,27% en 1996 par rapport à 1976
+ 9,19% en 2001 par rapport à 1976

Dans les universités anglophones:

+ 12,05% en 1981 par rapport à 1976

+ 10,19% en 1986 par rapport à 1976

- 2,63% en 1991 par rapport à 1976

- 9,11% en 1996 par rapport à 1976

- 7,07% en 2001 par rapport à 1976

basées sur les taux de fréquentation observés au Québec et en Ontario en 1976 au niveau universitaire

Espaces permanents à acquérir d'ici 1986/87

3,192,000 p.c. nets

347,000 p.c. nets

pulation de ce pays est presque deux fois plus élevé que celui de la population canadienne en général, qui a elle-même un taux de scolarisation d'environ 25% plus élevé que celui de la population du Québec.

L'utilisation des taux actuels de fréquentation ontariens et l'exclusion de la clientèle à temps partiel dans le calcul des besoins de certains types d'espace, et en particulier des bibliothèques, négligent aussi des phénomènes importants de l'évolution de nos institutions. Si l'on compare par exemple les pourcentages respectifs des étudiants à temps partiel dans les universités de l'Ontario et du Québec, il faut constater que 50,8% des étudiants inscrits dans des universités francophones du Québec et 49,2% des étudiants inscrits dans les universités anglophones étaient des étudiants à temps partiel, alors que l'Ontario n'en comptait de 40,3% en 1976. ⁽¹⁾

L'attention de plus en plus poussée des universités pour répondre aux besoins de ce nouveau type de clientèle et la réponse de ces dernières à l'appel de l'éducation permanente sont propres à faire évoluer encore davantage le schéma traditionnel des taux de fréquentation universitaires. L'impact de ce phénomène est particulièrement ressenti dans le cas des nouvelles universités qui opèrent en milieu urbain, tout comme dans les universités régionales où se pose avec plus d'acuité encore le problème des distances et le besoin de renouveau des formules pédagogiques. Il est illusoire de s'imaginer pouvoir ignorer encore longtemps les besoins spécifiques, si ce n'est l'existence même de cette catégorie d'étudiants, dont le nombre était déjà en 1976 supérieur à celui des étudiants à temps complet, et ce, pour l'ensemble des universités du Québec.

Devant une telle situation, le Conseil des universités doute de la pertinence de choisir pour fins de prévision de clientèles et de planification des investissements l'objectif de fréquentation exprimé par le taux ontarien de 1976. De la même façon, il estime que les besoins des étudiants à temps partiel devrait être davantage pris en considération dans l'estimation des besoins physiques des établissements. Enfin, le Conseil estime qu'il est non seulement imprudent, mais dangereux, de choisir de ne satis-

(1) Voir le document du MEO précité aux pages 9, 10 et 11.

faire que les besoins estimés au plus bas de la courbe, alors que l'on constate une remontée probable des clientèles après cette date.

En effet, en ne voulant répondre de façon permanente qu'aux besoins minimaux dérivés d'une prévision conservatrice des populations et conformément à des normes d'espaces réduites, on accepte de vivre d'ici là dans un état d'insuffisance prononcée. Toutes les générations d'étudiants qui fréquenteront les universités du Québec, au cours des 20 prochaines années, risquent de devoir s'accommoder d'installations de fortune. Cette situation sera encore plus dramatique, il va sans dire, pour les étudiants de la double promotion des cégeps.

Il serait préférable, de l'avis du Conseil des universités, que le Ministère se dote d'une vision plus réaliste du devenir probable de notre système d'enseignement supérieur et qu'il accepte l'hypothèse de doter ce réseau d'établissements des ressources lui permettant davantage de répondre aux besoins de la population. Il n'est pas nécessaire pour cela de suréquiper le réseau, mais uniquement de le doter de ressources adéquates pour remplir sa tâche pour une période plus longue que la seule année 1996. Pour ce faire, le Ministère n'aurait qu'à se fixer un objectif plus près de la moyenne de prévisions de clientèles établies sur une période de 25 années que du point le plus bas, à condition d'adapter les édifices qu'il construit de façon à satisfaire les besoins de groupes sociaux différents de ceux qui fréquentent habituellement l'université, de façon à faire face aux années où les clientèles seront les plus faibles.

RECOMMANDATION 2

Afin d'éviter les dangers de suréquipement du réseau en prévision de la baisse probable des clientèles consécutive au phénomène ponctuel de la double promotion des cégeps;

afin aussi d'éviter le sous-équipement permanent auquel convie la nouvelle formule de normalisation du Ministère qui ne retient que le point

minimum d'une courbe basée sur des prévisions conservatrices de clientèles pour les 25 prochaines années;

afin de pouvoir faire face avec souplesse aux besoins d'établissements diversifiés,

le Conseil des universités

RECOMMANDÉ d'établir ces prévisions de clientèles dans une perspective plus réaliste et plus conforme à l'évolution du Québec en matière d'enseignement supérieur;

RECOMMANDÉ de fixer comme objectif du réseau, au plan de l'acquisition des espaces, un volume correspondant à la moyenne de prévisions de clientèles pour les prochains vingt-cinq ans, et non de choisir le point le plus bas de la courbe;

RECOMMANDÉ de ne pas considérer le phénomène de la double promotion des cégeps dans l'établissement de cette moyenne;

RECOMMANDÉ de modifier cette moyenne du réseau d'année en année de façon à tenir compte des clientèles effectives.

- Le choix de l'Ontario comme modèle de développement québécois

Déjà en 1977-1978, le ministère de l'Education, de concert avec le ministre des Finances, proposait le modèle ontarien aux universités québécoises comme norme de comparaison et comme critère de performance. Le Conseil avait exprimé ses réserves sur ce type de comparaison et sur les conclusions qu'on en tirait, lors de son Avis au ministre de l'Education sur le financement du réseau universitaire 1977-1978. (Avis n° 76.17)

Cette année encore, la comparaison avec l'Ontario est portée à l'honneur. Non seulement le Ministère propose de modeler le développement du système québécois en lui fixant comme objectif de l'an 2000 le modèle ontarien de 1976, mais encore il rejette d'un revers de la main les résultats

des travaux de son Comité d'étude sur les normes d'espace pour retenir comme unité la norme ontarienne adoptée en 1971.

Etant donné que la configuration du système ontarien, en termes de nombre d'institutions, de clientèle, de sources de financement et d'installations physiques des divers campus diffère considérablement du réseau québécois d'enseignement supérieur, le Conseil des universités tient à mettre en garde le ministère de l'Education contre l'utilisation abusive et hâtive de telles comparaisons. Les études comparatives, lorsqu'elles sont bien faites et qu'elles prennent en ligne de compte autant les différences que les ressemblances entre les systèmes, sont un instrument fort utile pour éclairer des situations et guider le jugement. Il serait malheureux qu'un manque de circonspection dans leur utilisation conduise à des décisions qui n'ont que peu de rapport avec la situation dans laquelle se trouve le Québec aujourd'hui.

3.1.2 Les secteurs linguistiques

Dans son document sur le plan quinquennal 1978-1983, le ministère de l'Education propose une approche distincte du développement physique à partir de l'appartenance linguistique des établissements. C'est ainsi que sur l'Île de Montréal, les universités McGill et Concordia sont conçues comme un réseau intégré et distinct d'un second réseau formé par l'UQAM et le complexe Université de Montréal - Poly - HEC.

Conçu de cette façon, le secteur anglophone voit ses espaces plafonnés à leur niveau actuel, compte tenu de leur surplus d'espaces par rapport à l'appareil normatif utilisé et de la baisse des clientèles prévues dans ce secteur d'ici 1996. De son côté, le secteur francophone se voit accorder, pour l'ensemble du Québec et en fonction de ses besoins de 1996, un ajout de 290.000 pi² nets pour un coût de \$20 500 000.

La problématique du Ministère suppose qu'il ne peut exister de relations directes entre les universités anglophones et les universités francophones du Québec, du moins sur le plan des immobilisations, alors que les relations entre les universités McGill et Concordia doivent jouir d'une complémentarité quasi parfaite. Selon cette hypothèse, les besoins d'espaces de l'Université Concordia doivent être comblés par les surplus existant à McGill, quelles que soient les difficultés d'application d'une telle exigence. Par contre, il n'est pas prévu qu'une université franco-phone puisse faire de même.

Or, l'image qui se dégage de la position relative des universités anglophones du Québec est la suivante. Avec un peu moins de 20% de la population totale, les trois établissements de langue anglaise du Québec recrutent 32% de la clientèle universitaire totale et disposent d'environ 35% des espaces disponibles. En plus de jouir du taux de fréquentation universitaire le plus élevé au Canada, les anglophones du Québec reçoivent aussi dans leur université un certain pourcentage de francophones, d'allophones et de non-canadiens. A titre d'exemple, en 1978-1979, l'Université McGill recevait 18% d'étudiants francophones et 15% d'étudiants étrangers, sans compter un fort pourcentage d'allophones dont la langue seconde est l'anglais. Ces constatations nous amènent à aborder plus directement la question la plus fondamentale: quel sera le rôle des universités anglophones au Québec au cours des 20 prochaines années et surtout quel type de relations établiront-elles avec les établissements francophones du même réseau.

En effet si les universités anglophones peuvent espérer jouir collectivement d'un surplus d'espace appréciable par rapport à l'appareil normatif proposé par le Ministère, la situation des universités francophones s'annonce tout autre. Compte tenu de la hausse des clien-

tèles prévue en 1986, c'est jusqu'au tiers des étudiants qui devront se contenter d'installations temporaires. Il est impensable que pour une si courte période, le potentiel physique actuel puisse absorber dans ses installations spécialisées (bibliothèque, informatique, audio-visuel, sports, cafétérias) une telle masse d'étudiants.

Devant une telle situation, la séparation des secteurs universitaires suivant des critères linguistiques n'apparaît pas l'hypothèse la plus prometteuse. Etant donné la stabilisation des clientèles qu'elles vivent déjà et les perspectives qui s'annoncent quant à l'évolution démographique de la population anglophone du Québec, les universités anglophones du Québec se trouvent devant une page importante de leur histoire. Dans ces circonstances, le Conseil des universités jugerait à propos qu'elles fassent connaître quels sont leurs orientations à moyen et à long terme.

RECOMMANDATION 3

ATTENDU la proposition du Ministère de considérer les établissements du secteur anglophone comme un secteur séparé dans le réseau des universités du Québec;

ATTENDU les prévisions démographiques décroissantes de la population universitaire anglophone au Québec et les fort taux d'inscriptions d'étudiants non anglophones dans les universités anglophones du Québec;

ATTENDU l'écart des ressources en immeubles dont disposent les deux secteurs linguistiques,

Le Conseil des universités

RECOMMANDÉ que les universités anglophones fassent connaître au Conseil des universités, d'ici le 1^{er} mars 1979, les solutions qu'elles comptent apporter aux problèmes que leur pose l'évolution démographique du groupe anglophone du Québec et les ressources qui seront mises à leur disposition au cours des prochaines années;

RECOMMANDÉ qu'elles précisent, par la même occasion, les relations qu'elles se proposent de maintenir avec chacune des deux communautés linguistiques du Québec et avec les autres établissements du réseau, afin que le Conseil des universités puisse tenir compte de ces nouveaux paramètres dans son prochain avis sur le cadre de référence des investissements universitaires;

RECOMMANDÉ que toute transformation du stock immobilier de ces établissements soit envisagée en tenant compte de ces nouvelles orientations.

3.1.3 Les régions et les établissements

Après avoir calculé des taux de croissance des populations universitaires par groupes linguistiques, selon la méthode définie ci-haut, le Ministère applique uniformément le même taux de croissance aux clientèles actuelles de chaque établissement pour en déduire des prévisions de clientèles universitaires "régionales" et en mesurer les besoins d'espace pour les années à venir.

Si l'idée de regrouper les ressources physiques des régions apparaît heureuse tant sur le plan de la complémentarité des services que de la réduction des coûts, la méthode qu'utilise le Ministère pour y arriver est déficiente et gagnerait à être raffinée.

Tout d'abord, le document du Ministère ne repose pas sur un véritable concept de région puisqu'il ne fait mention que des établissements localisés sur un territoire. Il ne précise aucunement ni l'étendue du territoire couvert, ni le bassin d'attraction des clientèles, ni le taux d'attraction de ces établissements sur leur bassin naturel. Il est donc tout à fait impossible avec la méthode utilisée d'estimer de façon raisonnable quel est le potentiel de développement réel de ces établissements, compte tenu de la conjoncture démographique régionale et de leur capaci-

té d'attirer des étudiants provenant d'autres régions. Il est même possible qu'un examen plus attentif de chaque situation ne conduise pas à recommander les constructions privilégiées dans le plan sur le seule base des prévisions de clientèles. Cela ne veut évidemment pas dire que d'autres raisons, tout aussi valables, ne les imposeraient pas au premier chef. Le plan malheureusement n'en fait pas état.

Par ailleurs, au-delà des problèmes conceptuels reliés à l'utilisation du mot région et de la situation particulière des universités situées dans des régions périphériques, l'utilisation de ce mode de regroupement des institutions met en relief le désir du Ministère d'établir une concertation entre les établissements pour la mise en commun des ressources.

Cette volonté de concertation et de rationalisation des ressources communes, le Conseil la partage et ne peut que l'encourager fortement. Il ne faudrait pas cependant que, faute de règles du jeu claires et de mesures incitatives précises, le système pénalise les institutions jeunes et en croissance par rapport à celles qui ont atteint la vitesse de croisière et jouissent déjà d'un développement physique adéquat.

Le système de l'enseignement supérieur est composé au Québec d'établissements autonomes, dotés de personnalité propre et ayant chacune un rythme de développement et des objectifs particuliers. Que chaque université module ses désirs en fonction d'un besoin de complémentarité et de rationalisation des ressources, voilà un objectif louable. Que des universités, toujours dans le besoin, dépendent de façon permanente du bon vouloir d'autres universités mieux nanties pour avoir accès à des ressources supplémentaires et l'objectif est perverti.

Par exemple, si l'on considère l'impact des décisions annoncées dans le plan quinquennal sur chacune des institutions du réseau, on arrive à la situation suivante:

l'Université Bishop's	dispose déjà du double des espaces normalisés prévus pour 1996
l'Université Concordia	devra puiser le 20% d'espaces normalisés lui faisant défaut en 1996 à même le surplus enregistré à l'Université McGill
l'Université McGill	dispose déjà d'un excédent de 25% par rapport à ses besoins prévus pour 1996
l'Université Laval	dépasse présentement de 9% ses besoins normalisés de 1996, mais l'achat du Grand séminaire rendra cette position largement excédentaire
l'Université de Sherbrooke	sera en position largement excédentaire en 1996
l'Université du Québec	verra à combler les besoins identifiés à Chicoutimi, Trois-Rivières et à la Ceuoq. Ceux de l'UQAM sont satisfaits par la construction de la première phase du nouveau campus.
l'Université de Montréal	Si l'on considère le complexe Université de Montréal - Poly - HEC, l'Université de Montréal elle-même dépasse présentement de 3% ses besoins normalisés, mais l'Ecole des hautes études commerciales devrait bénéficier d'une expansion d'environ 25% si on la considère comme établissement autonome.

Cet état de fait est évidemment lié à la justesse des prévisions de clientèle effectuées par le Ministère dans la définition des besoins.

C'est dans cette situation de pénurie générale et d'inégalité fondamentale que le Ministère fait appel à la bonne volonté de chacun sans même l'encourager de mesures incitatives efficaces. A moins qu'il ne compte sur

une réorientation spontanée des clientèles vers les universités les mieux nanties pour rétablir un équilibre au départ précaire. Ce serait oublier que la valeur d'une université repose davantage sur le contenu de ses programmes et sur la qualité de son enseignement que sur son infrastructure physique.

RECOMMANDATION 4

ATTENDU le projet du Ministère qui privilégie une mise en commun des ressources des établissements suivant les regroupements sur une base linguistique ou régionale;

ATTENDU l'ambiguité du concept de région tel qu'utilisé par le Ministère;

ATTENDU que l'organisation du réseau repose actuellement sur des établissements autonomes ayant chacun des objectifs personnalisés;

ATTENDU l'ambiguité vécue par les institutions quant au caractère public du service rendu et du financement reçu et quant au caractère compétitif et privé de leurs actions et orientations,

le Conseil des universités

APPUIE le ministère de l'Education dans son effort de rationalisation des équipements physiques par la mise en commun des ressources sur le territoire;

RECOMMANDE que le ministère de l'Education

- révise son utilisation du concept de région afin de le rendre moins ambigu et plus significatif
- adapte ses prévisions de clientèles en fonction des bassins de recrutement et des taux d'attraction réel des institutions et en tenant compte des études présentement disponibles sur le potentiel de développement des régions
- évalue le statut des établissements ou instituts spécialisés dans la détermination des besoins d'espaces normalisés;

RECOMMANDÉ qu'à la suite de cet exercice le ministère de l'Education revoie ses décisions relatives aux ajouts d'espaces pour chacun des établissements;

RECOMMANDÉ que le ministère de l'Education développe des mesures incitatives pour favoriser les partages des équipements et des espaces entre les établissements du réseau universitaire et avec les autres réseaux et qu'il insère les sommes prévues à cet effet à l'intérieur même de son plan initial;

RECOMMANDÉ que la mise en commun de certaines ressources fassent l'objet d'une collaboration des universités et que ces initiatives soient publicisées de façon à contribuer à l'imagination collective.

3.2 L'inégalité dans la distribution des ressources

Malgré ces efforts de mise en commun des ressources, il nous faut reconnaître que les dix dernières années de "planification" n'ont pas réussi à atténuer les écarts importants entre les établissements sur-équipés et les établissements sous-équipés. Cet écart s'est aussi accentué du fait des taux de croissance des clientèles relativement élevés dans les universités sous-équipées, ce qui témoigne de leur dynamisme et de leur capacité à répondre aux besoins de leur milieu. Or, il semblerait équitable que les étudiants puissent jouir de conditions de travail comparables, quel que soit l'établissement choisi, ou tout au moins qu'ils ne soient pas privés des ressources minimales nécessaires à la réalisation de leurs objectifs éducatifs.

La situation actuelle résulte de facteurs divers. Dans le contexte de rareté des ressources où nous nous engageons, il sera difficile d'y remédier par un programme général de rattrapage des établissements sous-équipés, malgré que cette solution puisse être concevable dans certaines régions. Refuser d'envisager cet état de chose et laisser la situation présente se détériorer risque néanmoins de nuire au dynamisme de certains établissements et à la vitalité du réseau dans son entier.

Tous les établissements que l'on peut présentement identifier comme souffrant de sous-équipement grave sont situés chacun dans un contexte particulier (universités périphériques, UQAM, Concordia, HEC) et ne sauraient donc être l'objet d'une solution globale. Ces universités devraient toutefois être identifiées par le Ministère comme souffrant de problèmes qui leur sont propres et auxquels des solutions diversifiées devront être apportées. Ces solutions devront tenir compte de la nécessité de la rationalisation des ressources et de l'impératif de complémentarité entre les établissements du réseau. Elles devront toutefois aussi considérer les besoins des établissements dans l'accomplissement de leur mission et s'inspirer des principes d'équité dans l'allocation des ressources. Le Conseil compte être en mesure de suggérer un certain nombre de solutions possibles à ces problèmes après que les universités leur auront fait connaître leur réaction sur les propositions du Ministère en cette matière.

3.3 L'arrivée à l'université d'une double promotion des cégeps

Le phénomène de la double promotion des cégeps résultant de la suppression de la septième année du niveau primaire fera sentir son impact dans le milieu universitaire au cours des cinq prochaines années et sera ensuite suivie d'une baisse progressive de clientèles durant la décennie qui suivra.

Autant il serait irréaliste de vouloir combler ce besoin d'espace ponctuel et à court terme par l'acquisition d'installations permanentes, autant il est important de ne pas pénaliser indûment cette génération d'étudiants en leur faisant porter seuls les conséquences d'une décision gouvernementale antérieure.

RECOMMANDATION 5

ATTENDU l'arrivée prochaine dans les universités d'une double promotion d'étudiants en provenance des cégeps;

ATTENDU que les besoins découlant de ce phénomène ne pourront être comblés que par le recours à des espaces loués;

ATTENDU l'ampleur du phénomène en particulier dans le secteur francophone et la nécessité d'accorder à ces étudiants des conditions de travail décentes,

le Conseil des universités

RECOMMANDÉ que le ministère de l'Education mette à la disposition des institutions un inventaire des équipements collectifs disponibles des autres réseaux et leurs modalités d'utilisation;

RECOMMANDÉ que le ministère de l'Education établisse, dans les plus brefs délais, un plan d'ensemble permettant de répondre à cette situation et qu'il affecte à cette fin des ressources particulières qui puissent être à la fois au fonds d'investissement (aménagements spéciaux) et au fonds de fonctionnement (location, entretien, etc.)

3.4 Le financement normalisé

3.4.1 Le financement en provenance d'autres sources

Dans le cadre proposé pour le plan quinquennal, la position du Ministère concernant le financement d'immeubles par des sources autres que le Ministère est double. D'une part il accepte qu'une université se dote d'espaces supplémentaires par rapport à ses besoins normalisés, si l'achat ou la construction de ces derniers est financé par d'autres sources de fonds que le ministère de l'Education. Toutefois, une fois ces espaces acquis, l'établissement doit assumer seul les frais liés à leur entretien (ou à leur fonctionnement, s'il s'agit d'équipements) et ces espaces sont ajoutés à l'inventaire permanent des espaces du réseau à partir duquel se fait l'évaluation des besoins.

Tant que les évaluations de besoins se faisaient au niveau local, une telle pratique ne pouvait que profiter aux institutions récipiendaires et dans un sens au réseau pris dans son ensemble. Dans la perspective où les stocks d'espaces et la satisfaction des besoins sont évalués collectivement, l'ajout d'espaces non prévus risque d'entraîner une dislocation du plan normalisé d'équipement physique et de pénaliser certaines universités qui ont moins facilement accès que d'autres à des fonds de cette nature.

RECOMMANDATION 6

ATTENDU les avantages pour les universités de pouvoir acquérir des biens financés à même des fonds provenant de sources diverses autres que le ministère de l'Education;

ATTENDU la possibilité que ces additions d'espaces, par suite de leur inclusion dans l'inventaire permanent, pénalise certaines universités dans la satisfaction de leurs besoins,

le Conseil des universités

RECOMMANDE que le ministère de l'Education, en autorisant l'acquisition ou la construction du projet, s'assure de sa pertinence en fonction des besoins des établissements et tienne compte de son impact sur la configuration du réseau;

RECOMMANDE que soient privilégiés les projets pouvant servir à plusieurs établissements et que des conditions soient établies pour assurer leur accessibilité à l'ensemble des partenaires du réseau;

RECOMMANDE qu'aucun projet ne soit retenu si son inclusion dans l'inventaire permanent des ressources devait conduire à pénaliser un autre établissement du réseau en empêchant ou en limitant la satisfaction de ses besoins essentiels.

3.4.2 La réserve pour cas particuliers

Tel que mentionné au point 2.3 du présent avis, le ministère de l'Education identifie au plan un montant de \$24,500,000, dont \$4,900,000 pour l'exercice 1978-1979, à titre de réserve pour cas particuliers. Il n'existe aucune définition du cas particulier pas plus que des critères d'allocation de cette somme sur laquelle aucun avis n'est d'ailleurs demandé au Conseil.

Or, pour le plan quinquennal 1978-1979, cette somme est supérieure de \$3,600,000 au montant de \$20,900,000 alloué pour l'ajout de nouveaux espaces en fonction des besoins normalisés définis par le cadre de référence.

Même si le Conseil des universités reconnaît qu'un certain nombre de situations peuvent justifier une action directe, immédiate et imprévisible, il doute qu'un montant d'une telle envergure soit nécessaire à cette fin.

De plus, l'importance démesurée de cette enveloppe par rapport à celle qui est accordée pour la satisfaction des besoins normalisés unie à l'arbitraire qui risque de présider à l'allocation de ces sommes dans le réseau compromettent grandement l'intention de cohérence manifestée par le Ministère dans le fait même d'élaborer un cadre de normalisation des investissements. Par exemple le fait de financer, au moyen de cette enveloppe, de nouveaux espaces en surplus des besoins normalisés, souvent dans le but de "pairer" d'autres argent provenant de sources extérieures, risque de pénaliser les universités qui ont des besoins locaux insatisfaits mais qui sont regroupées au niveau de l'inventaire avec des institutions qui bénéficient de ce financement hors norme.

RECOMMANDATION 7

ATTENDU l'identification au plan quinquennal d'un montant de \$24,500,000, dont \$4,900,000 pour l'exercice 1978-1979 à titre de réserve pour cas particuliers;

ATTENDU l'importance de ce montant qui constitue pour l'année 1978-1979, si l'on excepte le \$22,676,000 dévolu aux travaux de l'UQAM, 20% du montant total accordé par le Ministère dans son enveloppe engagée;

ATTENDU les dangers d'incohérence qui guettent les décisions ad hoc rendues dans le partage de ce type de réserve,

le Conseil des universités

RECOMMANDÉ que le niveau d'un tel type d'enveloppe soit ramené à des proportions plus raisonnables, si on ne veut pas mettre en cause l'équilibre général du système normatif développé par ailleurs;

RECOMMANDÉ qu'un avis soit demandé au Conseil des universités sur l'utilisation de ses sommes en conformité avec la Loi du Conseil des universités (article 4 b);

RECOMMANDÉ que les attributions découlant de cette enveloppe soient cohérentes avec l'économie générale des normes appliquées pour la satisfaction des besoins d'espace de l'ensemble du réseau.

4. LE RETARD APPORTE DANS LA MISE EN VIGUEUR DU PLAN 1978-1983

Le Conseil a formulé, déjà à deux reprises, des observations relatives au retard apporté dans l'adoption du plan quinquennal. L'annexe "E" fait état pour les quatre dernières années du cheminement désordonné des documents dans ses principales étapes. Cette année encore, le Conseil doit souligner que la situation se dégrade par rapport au plan antérieur.

Il y va du respect des partenaires que d'arriver minimalement à un certain ordre en cette matière. Peut-on prétexter des problèmes d'organisation pendant quatre exercices consécutifs et se contenter de voeux pieux pour l'avenir.

Le Ministère doit être bien conscient d'une part du préjudice réel causé à la communauté universitaire par des décisions qui viennent aussi tardivement. Des autorisations temporaires ne peuvent faire acte de décisions formelles. On interdit ainsi aux gestionnaires et aux chercheurs une planification minimale dont on déplore par ailleurs la carence. De plus, on réduit ainsi la portée des recommandations du Conseil en faisant porter son attention sur des objets désuets: en effet, la portée première de l'arrêté en conseil est de favoriser aux institutions les crédits nécessaires aux investissements de l'année en cours qui va du 1^{er} juin 1978 au 31 mai 1979. Or ces décisions, au mieux, ne seront connues des principaux intéressés qu'à la fin de novembre, soit au milieu de l'exercice.

Le Conseil ne peut donc que réitérer, cette année encore, son impatience face à ces retards successifs et espérer être consulté sur le plan quinquennal 1979-1984 dès janvier 1979 et sur le cadre de référence du plan quinquennal 1980-1985 dans les plus brefs délais.

CONCLUSION

Malgré toutes ses faiblesses, le projet de plan quinquennal 1978-1983 devrait fournir aux universités l'occasion d'exprimer de façon plus précise quels sont leurs objectifs de développement institutionnel et de quelle façon ces objectifs trouveront à s'implanter sur le plan physique, dans le contexte des restrictions financières que le gouvernement croit devoir imposer à l'ensemble des institutions publiques et parapubliques.

Tout en s'inscrivant dans la foulée du dernier discours du budget, le document du Ministère fait état de contraintes financières sans mentionner ce qui commande l'ordre des priorités entre les différents programmes gouvernementaux et sans préciser quels sont, aujourd'hui, les objectifs que l'Etat désire fixer au système d'enseignement supérieur. En l'absence d'indications plus précises sur les priorités, le document du Ministère risque de mettre le développement institutionnel du réseau à la remorque du développement physique, sans en mesurer les conséquences sur l'accessibilité, sur l'orientation des programmes et des clientèles et sur le devenir des établissements eux-mêmes. Le document du Ministère ne traite pas de la cohérence nécessaire qui doit exister entre le développement optimal du système universitaire et le reflet physique que constituent les implantations de campus et il néglige ainsi les iniquités qui peuvent originer du modèle qu'il propose.

Le Conseil regrette que le Ministère n'ait pas été plus circonspect dans la formulation de nouvelles règles du jeu au moment où une réorientation et un nouveau cadre de référence s'imposent plus que jamais. Les universités entrent, malgré elles, dans une nouvelle ère où la prévision d'une baisse des clientèles et les contraintes financières du gouvernement présideront aux décisions concernant leur avenir. Dans un tel contexte, seule une volonté commune de participation aux mêmes objectifs de rationalisation des ressources et de collaboration interuniversitaire permettra aux universités de réussir à maintenir un niveau et une qualité de services leur permettant de remplir les missions dont la société les a investies. A cet égard, le document du Ministère, loin d'apporter des éléments de solution à ce problème et de susciter une volonté de changement des mentalités, dessert plutôt les objectifs mêmes qu'il poursuit. Le Conseil des universités ne peut que le déplorer, tout en souhaitant que les universités elles-mêmes relèveront le défi et proposeront au ministère de l'Education des règles du jeu qui tiennent compte à la fois des contraintes financières du gouvernement et des objectifs plus globaux de l'enseignement supérieur au Québec.

L I S T E D E S A N N E X E S

ANNEXE "A" Contribution du MEQ sur l'ensemble des projets prévus au plan 1978-1983.

ANNEXE "B" Répartition 1978-1979 des projets financés par le MEQ.

ANNEXE "C" Evolution de la contribution MEQ aux investissements universitaires.

ANNEXE "D" Comparaison des enveloppes annuelles 1977-1978 et 1978-1979.

ANNEXE "E" Cheminement des dossiers: plans quinquennaux.

CONTRIBUTION DU MEO SUR L'ENSEMBLE
DES PROJETS PRÉVUS AU PLAN 1978/83

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CONTRIBUTION DU M.E.Q.	
	1978/79	plan quinquennal	1978/79	plan quinquennal
UNIVERSITE BISHOP'S				
<u>Enveloppe engagée:</u>				
- réaménagements, rénovation et acquisitions d'équip. mob.	<u>177</u>	<u>753</u>	<u>177</u>	<u>753</u>
TOTAL	<u>177</u>	<u>753</u>	<u>177</u>	<u>753</u>
UNIVERSITE CONCORDIA				
<u>Enveloppe engagée:</u>				
- F.C.A.C. (1)	60	348	60	348
- Catégorie 2 (2)	<u>1 679</u>	<u>7 487</u>	<u>1 979</u>	<u>7 487</u>
<u>Enveloppe non engagée:</u>				
- Achat de terrains	<u>2 028</u>	<u>2 028</u>	---	---
TOTAL	<u>3 767</u>	<u>9 863</u>	<u>1 739</u>	<u>7 835</u>
ECOLE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES				
<u>Enveloppe engagée:</u>				
- F.C.A.C.	10	34	10	34
- Catégorie 2	<u>398</u>	<u>2 106</u>	<u>398</u>	<u>2 106</u>
<u>Enveloppe non engagée:</u>				
- Agrandissement de l'Ecole	<u>300</u>	<u>4 841</u>	<u>300</u>	<u>4 841</u>
TOTAL	<u>708</u>	<u>6 981</u>	<u>708</u>	<u>6 981</u>
UNIVERSITE LAVAL				
<u>Enveloppe engagée:</u>				
- Grand séminaire - achat	850	850	---	---
- Grand séminaire - transformations	4 500	9 300	2 000	5 300
- F.C.A.C.	160	844	160	844
- Catégorie 2	<u>3 533</u>	<u>17 509</u>	<u>3 533</u>	<u>17 509</u>
TOTAL	<u>9 043</u>	<u>28 503</u>	<u>5 693</u>	<u>23 653</u>

(1) F.C.A.C.: Programme de formation de chercheurs et d'action concertée

(2) Catégorie 2: Réaménagements, rénovations et acquisitions d'équipements mobiliers.

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CONTRIBUTION DU M.E.Q.	
	1978/79	plan quinquennal	1978/79	plan quinquennal
<u>UNIVERSITE MCGILL</u>				
<u>Enveloppe engagée:</u>				
- Département des terrains et bâtiments - agrandissement et réfections	150	150	150	150
- F.C.A.C.	72	436	72	436
- Catégorie 2	3 629	17 633	3 629	17 633
<u>Enveloppe non engagée:</u>				
- Campus Macdonald - nl. édif.	7 000	7 000	---	---
- Macdonald physic bld. - réf.	1 800	1 800	---	---
- Tunnel rue McGregor	400	400	---	---
- Domaine Gault - construction	---	666	---	---
TOTAL	13 051	28 085	3 851	18 219
<u>UNIVERSITE DE MONTREAL</u>				
<u>Enveloppe engagée:</u>				
- Bât. princ. - const. issues A, B, C	79	79	79	79
- Observatoire astronomique	200	200	200	200
- Fav. Marg. d'Youville - agrandissement	500	3 722	---	861
- F.C.A.C.	140	860	140	860
- Catégorie 2	4 185	19 697	4 185	19 697
<u>Enveloppe non engagée:</u>				
- Rés. circulation secteur est	65	665	---	---
TOTAL	5 169	25 223	4 604	21 696⁷
<u>ECOLE POLYTECHNIQUE</u>				
<u>Enveloppe engagée:</u>				
- Réaménag. ds ancienne partie	1 500	2 500	1 500	2 500
- F.C.A.C.	150	774	150	774
- Catégorie 2	773	3 881	773	3 881
TOTAL	2 423	7 155	2 423	7 155
<u>UNIV. DU QUEBEC A MONTREAL</u>				
<u>Enveloppe engagée:</u>				
- Acquis. palestre nationale	67	335	67	335
- 1ère phase campus - constr.	22 676	30 926	22 676	28 776
- Ancien inst. technique de Montréal - réfection	550	550	550	550
- F.C.A.C.	30	82	30	82
- Catégorie 2	1 175	8 915	1 175	8 915
TOTAL	24 498	40 808	24 498	38 658

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CONTRIBUTION DU M.E.Q.	
1978/79	plan quinquennal	1978/79	plan quinquennal
<u>UNIV. DU QUEREC A TROIS-RIV.</u>			
<u>Enveloppe engagée:</u>			
- F.C.A.C.	50	342	50
- Catégorie 2	738	3 306	738
<u>Enveloppe non engagée:</u>			
- 3e phase campus - constr.	100	6 857	100
TOTAL	<u>888</u>	<u>10 505</u>	<u>888</u>
<u>10 505</u>			
<u>UNIV. DU QUEBEC A CHICOUTIMI</u>			
<u>Enveloppe engagée:</u>			
- F.C.A.C.	20	104	20
- Catégorie 2	809	3 641	809
<u>Enveloppe non engagée:</u>			
- Achat ter. et const. phase 2	800	8 474	800
TOTAL	<u>1 629</u>	<u>12 219</u>	<u>1 629</u>
<u>12 219</u>			
<u>UNIV. DU QUEBEC A RIMOUSKI</u>			
<u>Enveloppe engagée:</u>			
- Rénovation ancien gymnase	25	25	25
- F.C.A.C.	20	100	20
- Catégorie 2	259	1 235	259
TOTAL	<u>304</u>	<u>1 360</u>	<u>304</u>
<u>1 360</u>			
<u>C.E.U.O.Q.</u>			
<u>Enveloppe engagée:</u>			
- Catégorie 2	229	1 141	229
<u>Enveloppe non engagée:</u>			
- Achat et réaménag. Ecole Alex Taché (Hull)	100	300	100
TOTAL	<u>329</u>	<u>1 441</u>	<u>329</u>
<u>1 441</u>			

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CONTRIBUTION M.E.Q.	
	1978/79	plan quinquennal	1978/79	plan quinquennal
I.N.R.S.				
<u>Enveloppe engagée:</u>				
- F.C.A.C.	30	158	30	158
- Catégorie 2	770	4 538	770	4 538
<u>Enveloppe non engagée:</u>				
- Edif. adm. et de recherche	120	6 745	---	---
- Station limnologie Lac St-Jean	100	2 640	---	---
- Navire et inst. port. Rimouski	---	3 750	---	---
TOTAL	<u>1 020</u>	<u>17 831</u>	<u>800</u>	<u>4 696</u>
I.A.F.				
<u>Enveloppe engagée:</u>				
- F.C.A.C.	5	9	5	9
- Catégorie 2	534	2 710	534	2 710
<u>Enveloppe non engagée:</u>				
- Pav. vaccin anti-rougeoleux	300	2 600	---	---
- Pav. produits diagnostiques	3 250	3 250	---	---
- Unité de microbio. ind. et appl.	---	3 500	---	---
- Unité de fermentologie	250	4 729	---	---
- Unité de chimiothérapie	---	4 500	---	---
- Cent. rech. en virologie	5 000	6 400	---	---
- Equip. - div. productions	100	500	---	---
TOTAL	<u>9 439</u>	<u>28 198</u>	<u>539</u>	<u>2 719</u>
E.N.A.P.				
<u>Enveloppe engagée:</u>				
- Catégorie 2	(3)	217	(3)	217
TOTAL	<u>(3)</u>	<u>217</u>	<u>(3)</u>	<u>217</u>
E.T.S.				
<u>Enveloppe engagée:</u>				
- Catégorie 2	288	1 376	288	1 376
TOTAL	<u>288</u>	<u>1 376</u>	<u>288</u>	<u>1 376</u>

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CONTRIBUTION M.E.Q.	
	1978/79	plan quinquennal	1978/79	plan quinquennal
<u>TELE-UNIVERSITE</u>				
<u>Enveloppe engagée:</u>				
Catégorie 2	<u>411</u>	<u>1 651</u>	<u>411</u>	<u>1 651</u>
TOTAL	<u>411</u>	<u>1 651</u>	<u>411</u>	<u>1 651</u>
<u>U.Q.S.S.</u>				
<u>Enveloppe engagée:</u>				
- Catégorie 2	<u>81</u>	<u>405</u>	<u>81</u>	<u>405</u>
TOTAL	<u>81</u>	<u>405</u>	<u>81</u>	<u>405</u>
<u>UNIVERSITE DE SHERBROOKE</u>				
<u>Enveloppe engagée:</u>				
- Complexe sportif	4 532	9 021	3 545	7 047
- Réaménag. lab. langues	25	25	—	—
- F.C.A.C.	50	322	50	322
- Catégorie 2	1 257	7 041	1 257	7 041
<u>Enveloppe non engagée:</u>				
- Parc de stationnement	<u>239</u>	<u>396</u>	—	—
- Terrains sportifs	—	<u>250</u>	—	—
TOTAL	<u>6 103</u>	<u>17 055</u>	<u>4 852</u>	<u>14 410</u>
<u>ASS. COOP. HAB. DES FORCES A TROIS-RIVIÈRES</u>				
<u>Enveloppe engagée:</u>				
TOTAL	<u>653</u>	<u>653</u>	—	—
TOTAL GENERAL	79 978	240 282	53 811	175 954
- Cas particuliers	4 900	24 500	4 900	24 500
- Provision pour hausse de coûts	248	18 147	248	18 147
GRAND TOTAL	85 126	282 929	58 959	218 591 ⁷

REPARTITION 1978/79 DES PROJETS FINANCIÉS PAR LE MEQ
(\$ 000)

MEQ	Enveloppes annuelles	Nouveaux projets	Observations sur nouveaux projets
Bishop's	177	177	-
Concordia	1 739	1 679	60 F.C.A.C. uniquement
H.E.C.	408	398	10 F.C.A.C. uniquement
Laval	5 693	3 533	160 F.C.A.C. Acquisition du Grand séminaire
McGill	3 851	3 629	2 000 F.C.A.C. Terrains et bâtiments, refectiou
Montréal	4 604	4 185	72 150 Issues du bâtiment principal Fin des travaux à l'observ. astronomique F.C.A.C.
Polytechnique	2 423	773	1 500 150 Achievement de l'agrandissement F.C.A.C.
Université du Québec	28 764	5 291	67 22 676 550 UQAM UQAM - cédule d'acquis. de la pal. nat. Parachèvement phase 1, campus Fin travaux Ins. technologie 30 50 → UQTR 20 → UQAC 25 → UQAR 20 30 → INRS 5 → IAF F.C.A.C. F.C.A.C. F.C.A.C. Rénovation/gymnase F.C.A.C. F.C.A.C. F.C.A.C. F.C.A.C.
Sherbrooke	4 852	1 257	3 545 50 Complexe sportif (suite) F.C.A.C.
	<hr/> 52 511	<hr/> 20 922	<hr/> 31 589

ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION MEQ
AUX INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES

**1977/78 et 1978/79
(\$ 000)**

	1977/78 (arrêté en Conseil)	1978/79 (projet)	% (taux de croissance)
Enveloppe engagée totale:	53 689	52 511	- 2%
Bishop's	164	177	8%
Concordia	1 489	1 739	16%
H.E.C.	175	408	133%
Laval	3 893	5 693	46%
McGill	4 015	3 851	- 4%
Montréal	6 957	4 604	- 33%
Polytechnique	3 601	2 423	- 32%
Université du Québec	30 348	28 764	- 5%
Sherbrooke	<u>3 047</u>	<u>4 852</u>	<u>59%</u>
TOTAL	<u>53 689</u>	<u>52 511</u>	<u>- 2%</u>

ANNEXE "C"

COMPARAISON DES ENVELOPPES ANNUELLES 1977/78 ET 1978/79

(\$ 000)

	Total de la contribution MEQ 1978/79		Enveloppes annuelles 1977/78		Enveloppes annuelles 1978/79		Croissance %	% selon con- tribution du MEQ C/A
	A	B	C	C/B				
Bishop ^{re}	177	140	177		26%	100		
Concordia	1 739	1 699	1 679		- 2%	96		
H.E.C.	408	230	398		73%	97		
Laval	5 693	3 273	3 533		8%	62		
McGill	3 851	3 348	3 629		8%	94		
Montréal	4 604	3 215	4 185		30%	91		
Polytechnique	2 423	690	773		12%	32		
Université du Québec	28 764	3 794	5 291		39%	18		
Sherbrooke	4 852	1 418	1 257		- 12%	26		
TOTAL	52 511	17 807	20 922		39.8%	112%		

ANNEXE "D"

CHEMINEMENT DES DOSSIERS: PLANS QUINQUENNAUX

PLAN	DATE DE LA DEMANDE D'AVIS AU CONSEIL	DATE D'ADOPTION DE L'AVIS PAR LE CONSEIL	DATE D'APPROBATION PAR LE CONSEIL DES MINISTRES	DATE NORMALE POUR DEMANDE D'AVIS
1975/80	4 avril 1975	30 mai 1975	décembre 1975	janvier 1975
1976/81	29 juillet 1976	26 août 1976	avril 1977	janvier 1976
1977/82	13 juillet 1977	22 septembre 1977	21 décembre 1977	janvier 1977
1978/83	11 octobre 1978	20 octobre 1978	?	janvier 1978

C.P.U. - C.U.
Septembre 1978